

N° 08/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 14 janvier 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 janvier 2021,

Objet de la délibération :
Demande de subvention
auprès de la Région Bourgogne
Franche-Comté - ingénierie et
études SCoT 2021

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	7
- Votants	85

Résultat du vote	
- Pour :	85
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le vingt-et-un janvier,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Guillaume AYMONIN à M. Alain MONNIER, M. Gilles ARNOULD à M. Marc JACQUOT, M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, M. Olivier DARD à Mme Sylvie LHERITIER, Mme Danièle FIETIER à M. Claude CURIE, M. Boris PIERRET à Mme Estelle BOURNEZ, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, Mme Patricia LABERTERIE à M. Sébastien LAITHIER, M. Franck COLLINET à Mme Vanessa DORDOR, Mme Isabelle GUILLAME à M. Christophe JOUVIN
Procuration	M. Gérard VERMOT-DESROCHES par Mme Fabienne ARNOUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY
Suppléé(e)s	M. Jean-Marc CARGNINO, Mme Justine DIAS PEREIRA, Mme Bernadette FAILLENET, M. Pascal PERCIER, M. Rémy STADELMANN
Excusé(e)	M. Henri BARBET, Mme Christine BREUILLOT, Mme Maryse FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Christine JEANNEY, M. Maurice JACQUES, M. Jean-Louis POGLIANO
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La CCLL est structure porteuse de SCoT et a ouvert un poste de chargé de mission dont l'équivalent de $\frac{3}{4}$ d'équivalent temps plein est dédié à l'ingénierie et à l'animation de la démarche.

La collectivité accueillera en outre deux stagiaires sur 2021, le premier pour compléter des données règlementaires indispensables à la démarche concernant la consommation foncière sur la dernière décennie, le second pour accompagner les élus lors de la phase du PADD/PAS, en particulier sur les questions foncières et l'intégration de la règle du Zéro Artificialisation Nette.

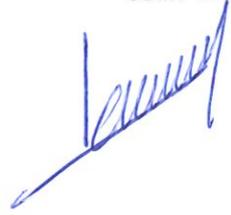
Cette opération peut être soutenue par le dispositif d'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté 30.08 « Soutien à l'ingénierie des Territoires de Projets (Postes et Etudes) ».

Les dépenses éligibles au titre du poste d'ingénierie seraient aidées à hauteur de 20 à 50 %.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de solliciter une aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du dispositif « Soutien à l'ingénierie des Territoires de Projets (Postes et Etudes) » pour le poste d'ingénierie SCoT sur l'année 2021 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la demande et à l'octroi de la subvention.

Fait et délibéré en séance, le 21.01.2021
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210121-08-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021